



CAPD 3 juillet : à quand le mérite pour tous ?

Seul le SNUipp-FSU a siégé en tant qu'expert.

La création de cette classe exceptionnelle dont l'accès est réduit à 10 % des PE et qui est avant tout réservée à certaines fonctions introduit, de fait, le principe de deux carrières distinctes chez les PE. C'est une première qui va à l'encontre du principe « même métier, même dignité » que nous défendons.

Le SNUipp-FSU dénonce cette rupture d'égalité et refuse l'idée qu'il y aurait des PE de « seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues.

Ce nouveau grade est clairement un outil managérial de gestion des personnels pour récompenser quelques heureux élus triés sur le volet.

A noter qu'entre la campagne 2017 et celle de 2018 des avis sont passés en quelques mois de satisfaisant à excellent avec parfois des appréciations moyennes qui deviennent dithyrambique (*sic*).

De toute évidence l'avis littéral des IEN et plus encore le choix des adverbes et qualificatifs employés est déterminant.

Le choix des mots surdétermine l'avis du Dasen.

Le SNUipp-FSU est également intervenu sur la situation des collègues retraitables et sur les collègues adjoints largement sous estimés dans cette campagne.

Le SNUipp-FSU a prévenu l'ensemble des collègues concernés.

Quelques éléments d'information :

**Tous les collègues ayant des avis excellents et très satisfaisants ont été promus.
70,89 % de femmes et 29,11 % d'hommes.**

Deuxième campagne classe exceptionnelle pour le 1/ 9/ 2018:

154 possibilités pour l'Académie

118 au titre du vivier 1

36 au titre du vivier 2

Pour le 06

64 au titre du V1

15 au titre du V2

Le dossier du SNUipp-FSU



Les mandats du SNUipp-FSU

TEXTE ADOPTE LORS DU CONGRES DE RODEZ JUIN 2016

La revalorisation du métier nécessaire et incontournable doit être accessible à toutes et tous. Le SNUipp-FSU revendique pour tous les enseignants une carrière parcourue au rythme le plus rapide. Le déroulement de carrière doit être déconnecté de l'évaluation et des fonctions exercées.

Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière.

De façon transitoire, pour éviter tout blocage de grade, le SNUipp-FSU revendique un passage automatique, et hors contingent, à la hors-classe intervenant au plus tard lorsqu'une ancienneté de 3 ans est acquise dans l'échelon 11. Aucun PE avec une carrière complète ne doit partir à la retraite sans accéder à la hors-classe.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la création d'un nouveau grade dont l'accès serait réservé à certaines fonctions ou conditionné au « mérite ».

Il dénonce le principe de « rendez-vous de carrière », outil de management organisant un déroulement de carrière inégalitaire lié à l'avis direct de la hiérarchie.

imposture

Quelle farce ! Nous qui avons assisté à cette CAPD, nous n'avons pas vu de représentants de la CGT. Cette organisation minoritaire réussit quand même le tour de force de publier un compte-rendu de cette instance et de laisser croire aux collègues qu'elle est intervenue ! **Désolant !**

